

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel BIROU, Maire,

Présents : Mesdames BELLECAVE, CHALMET et DUREN, Messieurs BIROU, AGUILAR, ESCOFET, HAGET, LADEBESE, LAFFITTE, SIMONIN et VIGNASSE

Représentés : Madame GEORGET

Absents : Messieurs CAMGRAND, MERCEUR, PEREIRA DE OLIVEIRA

Mme Marie CHALMET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

01 OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal avant le vote du compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **VOTE** le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire s'étant retiré le temps du vote, le conseil municipal vote le compte administratif de 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissements

Dépenses	Prévu :	1 098 364,26 €
	Réalisé :	693 442,32 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>68 813,58 €</i>
Recettes	Prévu :	1 098 364,26 €
	Réalisé :	521 418,02 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>0,00 €</i>

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 236 577,00 €
	Réalisé :	1 197 574,79 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	2 236 577,00 €
	Réalisé :	2 320 890,98 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 172 024,30 €
Fonctionnement :	1 123 316,19 €

Résultat global : **951 291,89 €**

Résultat indicatif de l'exercice : 178 728,78 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

03 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

CONSTATANT l'excédent du budget « Lotissement des Pyrénées » qu'il convient, suite à la clôture du budget annexe, d'intégrer aux résultats du budget principal de l'exercice 2021,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de :	350 753,08 €
➤ Un excédent reporté de :	772 563,11 €
➤ Un excédent du budget « Lotissement des Pyrénées »	81 812,63 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 205 128,82 €**

➤ Un déficit d'investissement de :	172 024,30 €
➤ Un déficit des restes à réaliser de :	68 813,58 €

Soit un besoin de financement de : **240 837,88 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2021 : EXCEDENT	1 205 128,82 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	240 837,88 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	964 290,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) - Déficit	172 024,30 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

04 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal vote comme suit le budget primitif de 2022

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	2 331 957,81 €	1 367 666,87 €
	+	+
<i>Résultat de fonctionnement reporté (002)</i>		964 290,94 €
	=	=
Total Section fonctionnement	2 331 957,81 €	2 331 957,81 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	748 000,00 €	988 837,88 €
	+	+
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	68 813,58 €	
<i>Solde d'exécution section investissement (001)</i>	172 024,30 €	
	=	=
Total section investissement	988 837,88 €	988 837,88 €

TOTAL DU BUDGET	3 320 795,69 €	3 320 795,69 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

**05 OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL « LOU BILATGE »
EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal avant le vote du compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **VOTE** le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

06 OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL « LOU BILATGE »
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire s'étant retiré le temps du vote, le Conseil municipal vote le compte administratif de 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissements

Dépenses	Prévu :	92 000,00 €
	Réalisé :	70 562,80 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €
Recettes	Prévu :	92 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	184 000,00 €
	Réalisé :	70 562,80 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €
Recettes	Prévu :	184 000,00 €
	Réalisé :	162 562,80 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	- 70 562,80 €
Fonctionnement:	92 000,00 €
Résultat global:	21 437,20 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

07 OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL « LOU BILATGE »
AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement :	92 000,00 €
➤ Un déficit reporté de :	0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **92 000,00 €**

➤ Un déficit d'investissement de :	70 562,80 €
➤ Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un besoin de financement de : **70 562,80 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	+ 92 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – Déficit	- 70 562,80 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

08 OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL « LOU BILATGE » - BUDGET PRIMITIF 2022

Avant de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Lou Bilatge » Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- Le projet de lotissement communal sera confié courant 2022 à un lotisseur privé. Les terrains seront cédés à ce lotisseur qui reprendra à l'identique le projet imaginé par le conseil municipal. Plusieurs conditions seront annexées à ce projet notamment : l'enfouissement de la ligne électrique et le plafonnement du prix du m².
- Les travaux devraient avoir lieu en 2023 et la vente des terrains aux futurs propriétaires d'ici la fin d'année 2023.

Le conseil municipal vote comme suit le budget primitif de 2022

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	357 563,80 €	265 563,80 €
	+	+
<i>Résultat de fonctionnement reporté (002)</i>		92 000,00 €
	=	=
Total Section fonctionnement	357 563,80 €	357 563,80 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	85 562,80 €	156 125,60 €
	+	+
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	0,00 €	
<i>Solde d'exécution section investissement (001)</i>	70 562,80 €	
	=	=
Total section investissement	156 125,60 €	156 125,60 €
TOTAL DU BUDGET	513 689,40 €	513 689,40 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

09 OBJET : NON RESTITUTION DES RETENUES DE GARANTIE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de conserver la totalité des retenues de garantie réalisées auprès de l'entreprise SPB lors des travaux du Pôle commercial en raison de malfaçons et de travaux non terminés, avec notamment la non-levée des réserves.

Le montant total des retenues de garantie concernées pour SPB est de 2 977,74 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures budgétaires nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 OBJET : ACHAT DE KILOMETRE COURSE LA PASSEM 2022

Monsieur le Maire informe d'un courrier de l'association Ligams qui le prévient des dates de la prochaine course « La Passem ».

Cette course relais qui se tient tous les deux ans, à travers le territoire de Gascogne a pour objectif de faire vivre la « lenga nosta » (notre langue : Occitan, Béarnais, Gascon). Elle est à la fois un symbole de la nécessité de transmission de la langue, un outil pour financer les initiatives en faveur de la langue, un lieu d'échange et de rencontre.

L'édition 2022 aura lieu du Jeudi 2 Juin au Dimanche 5 juin 2022.

Son départ sera donné à St Martin de Seignanx, puis elle sillonnera ensuite le Bas Adour, les Landes, le Béarn et la Bigorre, sur plus de 600 km, sans interruption, pendant 4 jours et 3 nuits pour rallier la ville de Pau. A chaque kilomètre, les coureurs se transmettront le « Ligam » témoin symbolisant le lien. Le message contenu dans le témoin est tenu secret jusqu'à l'arrivée.

Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € correspondant à l'achat de 2 kilomètres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 19h10.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Affectation des résultats 2021
4. Vote du budget primitif 2022
5. Lotissement communal Lou Bilatge – Vote du compte de gestion 2021
6. Lotissement communal Lou Bilatge – Vote du compte administratif 2021
7. Lotissement communal Lou Bilatge – Affectation des résultats
8. Lotissement communal Lou Bilatge – Budget primitif 2022
9. Non restitution des retenues de garanties
10. Achat de kilomètres Course la PASSEM 2022